



**Procès-verbal d'admissibilité des Concours externe et interne
sur titres complétés d'épreuves d'ouvrier principal de 2ème classe
spécialité « Agent de Restauration »**

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;

Vu la décision d'ouverture des concours externe et interne sur titres complétés d'épreuves d'ouvrier principal de 2ème classe spécialité (métier) « Agent de Restauration » en date du 25 août 2025,

Vu de l'arrêté du 17 novembre 2025 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours.

Vu l'examen des candidatures ;

Après délibération, le jury réuni le 5 février 2026 au Centre Hospitalier de Chartres, déclare admissibles le(s) candidat(e)s suivant(e)s :

Concours externe :

- Monsieur Didier CANTAL
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Laura LOMBARDI
- Monsieur Jimmy VALORY

Concours interne :

- Madame Raymonde DELOUMEAUX
- Monsieur Christophe LARDE
- Monsieur Christophe LESTARQUIT
- Monsieur Valéry MAKUAKUA FUNDU
- Monsieur Guillaume MILLOCHAU
- Monsieur Thomas MORIN
- Madame Lucie NAVIERE
- Mme Mélanie PALMA-PREVOST
- Madame Sandra SORTAIS
- Madame Julie VERROYE

Madame Bérengère TALMANT,
Responsable du Développement Social
du Centre Hospitalier de Chartres, présidente du jury ;

Madame Lisa GARCIA,
Technicienne Biohygiéniste
du Centre Hospitalier de Chartres ;

Madame Marie-Cécile PHILIPPON,
Adjointe des cadres hospitaliers
chargée des mobilités professionnelles du Centre Hospitalier de Chartres ;

Monsieur Philippe BARBARA,
Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe,
Service Restauration du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans